

Biologistes médicaux : baisse de la cotation des actes de biologie courante en 2022



© 2021 Les Echos Publishing

Depuis 2014, des protocoles d'accord pluriannuels sont signés pour limiter la progression annuelle des dépenses de biologie médicale malgré une augmentation constante de leurs activités. Selon la consommation de l'enveloppe de routine du Protocole d'accord 2019-2022 et les prévisions d'activité de la CNAM, un excédent de dépenses, de l'ordre de 110 M€, apparaît à nouveau.

Introduction d'un forfait post-analytique

Les syndicats représentatifs de la profession ont donc acté une baisse de la NABM (nomenclature des actes de biologie médicale) en 2022 sur les actes de biologie courante. Cette baisse entrera en vigueur début janvier 2022, la date exacte restant à fixer. Parallèlement, ce nouvel accord prévoit l'introduction d'un forfait post-analytique, issu d'un rééquilibrage entre les activités pré-analytiques et post-analytiques, à enveloppe constante, qui valorisera le travail post-analytique du biologiste.

© 2021 Les Echos Publishing